

Les mardis de
la D&PR

Importations ou ventes de climatisations et pompes à chaleur fonctionnant aux HFC : obligations et outils



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Introduction



Des enjeux climatiques connus



- HFC : 5% des émissions de GES en France
- Accord de Kigali en octobre 2016, règlement F-Gaz en Europe (2014) → des enjeux de disponibilité et des enjeux économiques

Importations d'équipements

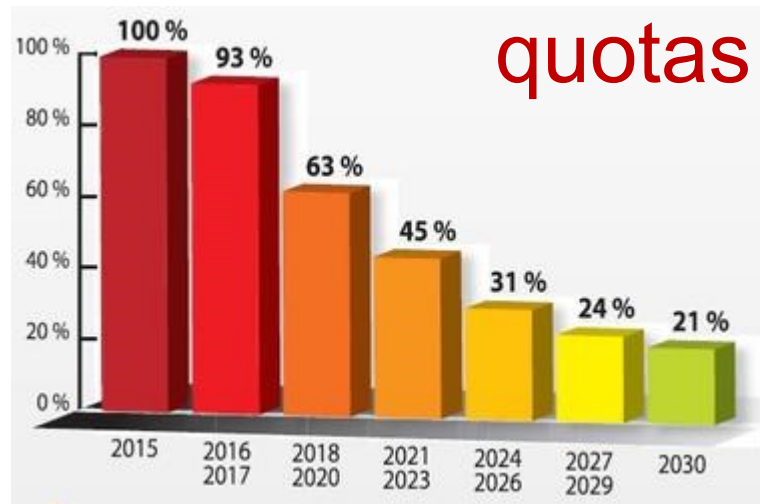


Obligations des importateurs d'équipements

- Depuis le 1er janvier 2017, les équipements chargés en HFC ne sont mis sur le marché que si les HFC sont couverts par un quota
- Les équipements mis sur le marché sont tracés et accompagnés d'une déclaration de conformité

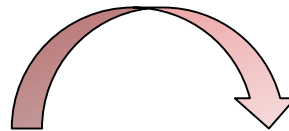
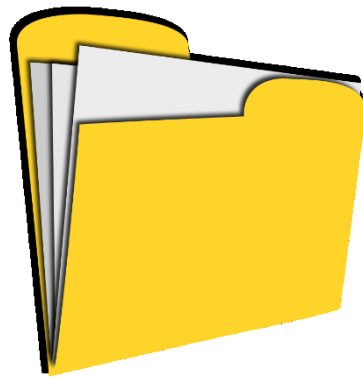


=



Obligations des importateurs d'équipements

- Les documents et déclarations de conformité sont vérifiés par un organisme accrédité chaque année
- Le rapport du vérificateur est transmis à la Commission européenne avant le 31 mars de l'année suivante



Démarches à mener

1. Créer un compte sur le portail F-Gaz de la Commission
2. S'adresser à une entreprise détentrice de quotas HFC
3. Trouver un accord (€) pour acquérir l'autorisation d'utiliser des quotas
4. Demander à l'entreprise détentrice de quotas de renseigner la cession dans le portail F-Gaz
5. Pendant l'année N, accompagner tout import d'équipements d'une déclaration de conformité (contrôlée par les douanes)
6. Faire vérifier les documents par un organisme accrédité à la fin de l'année
7. Transmettre à la Commission, via le portail F-Gaz, le document de vérification avant le 31 mars de l'année N+1

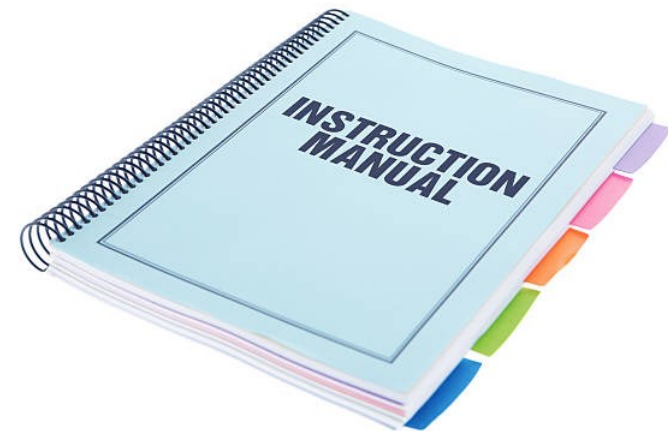
Contrôles

- Au cours de l'année, par les douanes (déclaration de conformité)
- En année N+1, contrôle de cohérence par la Commission entre les quantités importées et les quantités autorisées
- Contrôles de cohérence additionnels par un échange d'informations entre DGPR et DGDDI



Plus d'info

- Document d'orientation de la Commission : [lien](#)
- Support technique : CLIMA-HFC-REGISTRY@ec.europa.eu
- Questions sur la réglementation : DGPR
- Textes de référence
 - Règlement (UE) 517/2014
 - Règlement (EU) 2016/879



Questions fréquentes

- De quoi ai-je besoin pour m'enregistrer sur le portail F-Gaz ?
- Puis-je acquérir des autorisation de quotas en 2018 pour couvrir des équipements importés en 2017 ?
- Qui sont les organismes accrédités pouvant vérifier mes documents ?
- Puis-je demander des quotas directement via le mécanisme d'allocation de la Commission ?



Fin de la 1ere partie

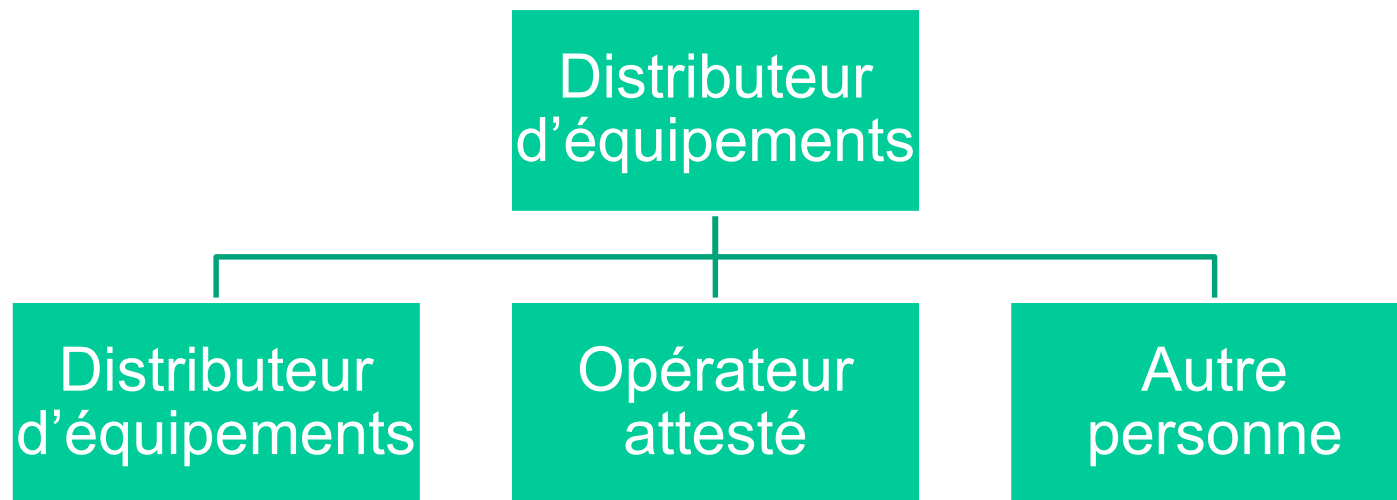
Questions - Pause

Distribution d'équipements



Obligations des distributeurs d'équipements

- Mise en oeuvre de l'obligation européenne encadrant les ventes d'équipements



- Autres obligations : affichage des conditions d'assemblage et mise en service (pour la vente au grand public seulement), tenue d'un registre traçant les ventes aux 3 catégories ci-dessus

Outils pour remplir ces obligations

- Un document unique : Cerfa 15498
- Base de données des opérateurs attestés : [SYDEREP](#)
- Question des contrats pré-signés (publication à venir)



Contrôles

- Action de contrôle spécifique menée par la DGPR depuis 2016
- Bilan : 144 contrôles, 20 mise en demeure, pas de sanction... à ce jour
- Contrôles terrain par les DREAL/DEAL
- Possibles contrôles de la DGCCRF sur l'aspect "droit des contrats"



Non-conformités constatés

- Absence de registre
- Registres incomplets, ou présentant des ventes sans attestation ou Cerfa
- Acceptation, pour réaliser la vente, de documents autres que le Cerfa (attestation sur l'honneur, devis non signés, contrats sur papier libre, etc.)



Questions fréquentes

- Puis-je accepter une attestation sur l'honneur de l'acquéreur qu'il fera installer par un opérateur attesté ?
- Puis-je passer des accords avec des installateurs attestés pour mettre à disposition en magasin des contrats pré-signés ?
- Est-ce que tous les climatiseurs et pompes à chaleurs sont visés ? Si non, quels sont les critères ?



Fin de la 2nde partie

Questions